Image not found or type unknown

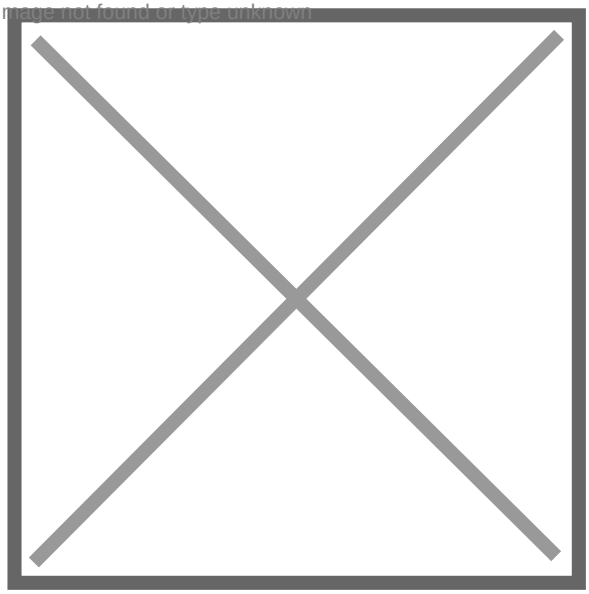

La Récupération peut vous vous mener en justice!!!

Par **HARAS33**, le **23/09/2014** à **17:28**

bonjour à tous
je viens de découvrir ce forum que je trouve genial et espère avoir votre aide.
En gros voici les fait:
Je suis une maman seule avec deux enfants élevés avec des principes et de grandes règles de bonne conduite, avec un boulot pas super satisfaisant au salaire minable mais je travaille quand meme au lieu de rester chez moi en bénéficiant de divers prestations bien supérieures a mon salaire.
J'ajoute que je suis arrivé sur bordeaux y a quelques années donc sans la moindre famille autour (ni tout cours), ni le moindre soutien quelconque(le père ayant abandonné ses enfant depuis petits.
Lors d'une banal sortie en balade avec ma fille j'ai remarqué une bâche "jetée" a l'arrière d'un petit local dont le grillage était détruit et au sol sur environs 3 - 4 mètres.
Etant une récupératrice dans l'âme(j'adore ça), et situation oblige a toujours faire attention au budget, j'ai eu la très mauvaise idées d'aller récupérer cette bache pour une utilisation x dans mon jardin.
Grosse surprise, la bâche était bcp plus grande et donc plus lourde que vu de loin!!
bref, je dégage les saleté(feuilles d'arbres et autres) sur la partie qui m'était visible a la base l'enroule et me surpasse pour l'embarquer jusqu'a mon coffre pendant qu'un gas me regardais faire sans jamais broncher!!!
ceci en debut d'après midi j'ai oublié de le preciser.
Suite a de gros problèmes de santé et dans l'attente d'une operation, cette bâche est restée (fort heureusement) intact sur ma terrasse.
Deux mois plus tard je reçois la visite de la police a la recherche du propriétaire du véhicule qui n'était pas le mien.
Je porte à leur connaissance que c'est moi qui est fait "cette recup.) et j'apprends alors la

plainte du propriétaire.
bref pour faire court et comme il n'y avait absolument pas de "vol" ni la moindre intention de vol je me rends à la gendarmerie au rdv fixé, m'explique sur cette situation, restitue la bâche intacte (juste plus nettoyée)et le tout part au parquet avec une multitude d'excuses de ma part.
En suivant La bâche est restituée a son propriétaire qui ne souhaite pas donner suite a sa plainte et en reste là.
Quelques temps plus tard un coup de fil du gendarme qui me demande de venir afin de prendre connaissance de la decision du parquet.
Et la, je tombe de haut !! de très haut !!!
On me remets une convocation en vue d'une proposition de composition pénale et le gendarme s'excuse mais n'a pas le choix que de s'executer avec photos , prise d'empreintes x fois et tout le tralala !!!
Je me sens une veritable criminelle!!! mais par respect pour cet agent que je connais, je le laisse faire son boulot cependant, une rage d'injustice et de colère m'envahissait intérieurement !!!!
aujourd'hui la date de ma convocation approche et mon entourage me recommande de me faire assister pas un avocat!!! je ne sais pas quoi faire !! je me sens sali injustement juste pour avoir fait de la recuperation !! chose que tout le monde fait aujourd'hui avec meme bcp de fierté alors que moi j'en ai honte a cet instant !!!! Aujourd'hui je suis en mi-temps thérapeutique et financièrement au ras les pâquerettes !! alors que va t il se passer ??que dois je faire ??? cette accusation est injuste et part d'un mal entendu !!! dois je juste accepter une condamnation injuste et la fermer ???
y a t- il moyen qu'on entende mes explications ou tout est joué d'avance ???
Merci par avance a vous si vous avez la moindre solution ou éclaircissement a mon problème.
avec mes excuse d'avoir écrit un roman meme si cette histoire en est vraiment digne!!!
très cordialement

Par **alterego**, le **23/09/2014** à **18:25**

Bonjour,

C'est au Procureur de la République, à lui seul, qu'il appartient de décider de la suite à donner.

Récupératrice dans l'âme n'est pas un défaut. Pénétrer sur ou dans la propriété d'autrui pour récupérer est un délit.

Vous vous expliquerez lors de la composition pénale. Ce n'est pas la mort du petit cheval !

Cordialement

Par **HARAS33**, le **23/09/2014** à **19:27**

Bonjour alterego,
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

en effet c'est ce qui m'est reproché, comme si j'avais pénétrée a l'intérieure du local, alors que c'est à l'extérieure et derriere ce local qui pour moi semblait, vu de l'état extérieure et vu du grillage au sol, a l'abandon.
Alors, Non seulement je n'avais aucunement l'intention de commettre un délit mais, du fait que le propriétaire ayant rtécuperé son bien intacte, souhaite en rester là, je ne comprends pas que le procureur continu les poursuites qui me semblent vraiment disproportionnées au vu de la situation et au vu du PV qui relate les faits et le mal entendu.
Il y a tant d'affaires qui méritent toute l'attention de la justice comment peut on faire des poursuite pour si peu !!!
pardon mais ça me révolte !!!!
cordialement

Par **aguesseau**, le **23/09/2014** à **20:21**

bjr,
en matière pénale, ce n'est pas la victime qui décide de l'opportunité des poursuites.
même en l'absence de plainte, le procureur qui représente la société peut poursuivre la personne qui aurait commise une infraction au code pénal.
la restitution de l'objet volé n'efface pas l'infraction de vol.
dans votre cas, je ne pense pas que vous risquiez grand chose, ce sera au maximum un rappel à la loi.
cdt

Par **HARAS33**, le **24/09/2014** à **13:05**

Bonjour aguesseau
et merci d'apaiser un peu mon inquiétude.
J'ai surtout peur qu'on me fasse part de certaines condamnations que je ne pourrais honorer ni financièrement ni point de vu santé sans parler des conséquences de ma contestation car j'ai et j'aurais du mal a admettre ce qui n'a jamais été mon intention !!! il semble qu'il faut faire profil bas quoi qu'on me dise!!!
En tous les cas merci a vous et merci a tous de vos réponses
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés